

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
de Présents : 14  
de Votants : 15

Vote : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Vendredi 09 Décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, Maire.

Etaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration : M. Simon PUECH à Mme Claudine IACOVO.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL.

**OBJET : Promulgation de la loi des finances (Taxe Aménagement).**

Vu Le CGCT,

Vu La loi 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Vu La délibération n°2022-050 du conseil en date du 08 Novembre 2022 concernant le principe de reversement de la taxe d'aménagement,

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir rapporter la délibération susvisée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de rapporter la délibération susvisée.

Fait et délibéré à Vabres l'Abbaye, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire